

# LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNAUTAIRE DANS LES RÉFORMES DE LA PAC

par Michel Jacquot<sup>1</sup>

La Politique Agricole Commune a connu au cours des dix dernières années trois réformes, une en mars 1992 qui a substitué un régime d'aides compensatoires accompagné d'une baisse progressive des prix garantis au traditionnel système de soutien par les prix dans le secteur des grandes cultures, une en 1999 dite de « l'Agenda 2000 » qui a transformé ces aides compensatoires en aides aux revenus et élargi le champ d'application de la Réforme de 1992 et celle enfin, dite de « la *Mid-Term Review* », de juin 2003 qui a rassemblé toutes les aides aux revenus en une seule aide à l'exploitation et a introduit leur découplage et leur modulation.

Dans une première partie nous tenterons de définir le poids ou plutôt le rôle de la politique commerciale dans ces trois réformes. Dans une seconde partie, nous analyserons les effets, sur la conduite et la gestion de la PAC, des engagements pris au GATT, puis à l'OMC et dans les accords bilatéraux conclus par la Communauté avec ses partenaires commerciaux. Dans une troisième partie enfin, nous nous interrogerons sur le devenir de la politique commerciale agricole communautaire et partant sur l'avenir de la PAC elle-même.

Une réelle politique commerciale agricole communautaire reste à construire, à l'importation comme à l'exportation. Il y va de la survie de la PAC et plus généralement du maintien de pans entiers de l'agriculture européenne.

Il est encore temps de relever ce défi.

*(Reçu le 3 décembre 2003)*

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, avocat à la Cour d'Appel, cabinet Gide, Loyrette Nouel, 26-28, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles (Belgique).